



# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 17 mai 2018

### PROCES-VERBAL

LUCINGES

**Présidence de :** Monsieur Jean-Luc SOULAT, Maire.

**Présents :** JL SOULAT, F. DELUCINGES, JP. LEMMO, S. MARTY, L. BAUD, A. CASTAGNA, P. CHARRIERE, P. DIETHELM, Y. DIEULESAINT, E. JOVILLAIN, C. BURKI, N. TOUREILLE, R. VIELLARD.

**Absents excusés :** S. DUFRENE (pouvoir S. MARTY), F. FELISAZ (pouvoir JL SOULAT), D. FORESTIER, F. LE GUERN, V. MOUCHET (pouvoir Patricia CHARRIERE), D. SIMONEAU.

**Date de convocation du conseil municipal :** 11.05.2018

**Compte-rendu n° 03-2018 - Publié le 22.06.2018**

En préambule à l'ouverture de séance, Monsieur Le Maire informe qu'il a reçu la démission de Madame Marja Smith et Monsieur Cédric Huissoud, conseillers municipaux, qui sont remplacés dans l'ordre de la liste, par Madame Elisabeth Jovillain et Monsieur Renaud Viellard. Il leur souhaite la bienvenue au sein du conseil municipal et remercie les deux conseillers sortants pour leur engagement en faveur de la commune.

#### **1- Désignation du secrétaire de séance**

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Madame Elisabeth Jovillain en qualité de secrétaire de séance.

#### **2 – Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur Le Maire et figurant sur la convocation du 11 mai 2018.

#### **3 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 5 avril 2018.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

#### **4 - Autorisation de signature de la convention « don de mémoire » à intervenir entre la commune de Lucinges et l'écomusée PAYSALP**

**Monsieur Le Maire donne la parole** au rapporteur, Madame Justine Roguet, bibliothécaire, pour la présentation de l'écomusée Paysalp, et ses actions en matière de sauvegarde et promotion du patrimoine culturel savoyard. Elle souligne en particulier l'intérêt pour la commune de dresser un inventaire documenté de son patrimoine culturel (matériel et immatériel) et de le valoriser.

L'écomusée Paysalp est en mesure de répondre à cette demande à travers son « Réseau Patrimoines et Territoires » qui permet aux communes adhérentes de bénéficier des compétences et investissements de l'écomusée en matière de collecte, numérisation et diffusion des données patrimoniales.

Monsieur Le Maire précise tout l'intérêt de ce projet intergénérationnel avec la participation du CMJ à cette action. Il propose aux élus d'adhérer à ce réseau à titre individuel pour une durée de 2 ans (2018-2019). Sur la base d'un bilan à l'issue des 2 ans, la démarche pourrait ensuite être reconduite en accompagnement des besoins de la municipalité en matière de développement d'actions patrimoniales.

Le montant annuel de cette adhésion serait pour la commune de 1.150 €, auxquels s'ajoutent 1.500 € pour la mise en place et le suivi de l'action « don de mémoire » (poursuite de l'opération de collecte patrimoniale de témoignage, photos, vidéos, cartes postales puis numérisation et traitement des données collectées sur la base « Mémoire Alpine »).

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer à l'écomusée PAYSALP et de souscrire à l'action « Don de Mémoire » pour une durée de 2 années ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

## 5 - Mise à jour des commissions du conseil municipal

**Monsieur Le Maire informe** les membres du conseil municipal que suite à la démission de Madame Marja Smith remplacée par Madame Elisabeth Jovillain et à la démission de Monsieur Cédric Huissoud, remplacé par Monsieur Renaud Viellard au sein du conseil municipal, il convient de revoir la composition de certaines commissions.

**Vu** les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du 17 avril 2014 portant création des commissions municipales ;

**Vu** la délibération du 18 juin 2015 portant mise à jour des commissions école et périscolaire, voirie et travaux ainsi qu'environnement et développement durable ;

**Considérant** qu'il est nécessaire, suite à la démission de Madame Marja Smith remplacée par Madame Elisabeth Jovillain et à la démission de Monsieur Cédric Huissoud, remplacé par Monsieur Renaud Viellard au sein du conseil municipal, de revoir la composition de certaines commissions ;

**Considérant** que le maire est président de droit des commissions communales ;

Le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, à l'unanimité,

- **Elit** les membres du conseil aux commissions suivantes :

Commissions	Membres actuels	Nouvelle composition commission
<b>CAO</b>	Titulaires : Jean-Paul Lemmo, Stéphane Marty, Cédric Huissoud Suppléants : Sébastien Dufrene, Annie Castagna, Didier Simoneau	Titulaires : Jean-Paul Lemmo, Stéphane Marty, Renaud Viellard Suppléants : Sébastien Dufrene, Annie Castagna, Didier Simoneau
<b>Communication</b>	VP France Le Guern - Laurent Baud, Pascal Diethelm, Jean-Paul Lemmo	VP Pascal Diethelm - Laurent Baud, Jean-Paul Lemmo
<b>Culture, tourisme, animation, vie associative</b>	VP Pascal Diethelm (réfèrent culture) - Daniel Forestier, Françoise Felisaz, Nathalie Toureille – membres extérieurs au conseil : Loïc Chevrot, Vincent Boutière, Cécile Héraut	VP Pascal Diethelm (réfèrent culture) – Laurent Baud (réfèrent bibliothèque), Daniel Forestier, Françoise Felisaz, Nathalie Toureille – membres extérieurs au conseil : Vincent Boutière
<b>Environnement et développement durable</b>	VP-Marja Smith - membres élus : Laurent Baud, Patricia Charrière (réfèrent sentiers), Daniel Forestier (réfèrent Forêts) – membres extérieurs au conseil : Amélie Rousseau et Jean-Paul Euvrard	Membres élus : Laurent Baud, Patricia Charrière (réfèrent sentiers), Yves Dieulesaint, Daniel Forestier (réfèrent Forêts), France Le Guern, Viviane Mouchet – membres extérieurs au conseil : André Counil, Gwenolée et Garance Sartan
<b>Finances, budgets, litiges</b>	VP Jean Paul Lemmo - Annie Castagna, Daniel Forestier, Cédric Huissoud, Viviane Mouchet.	VP Jean Paul Lemmo - Annie Castagna, Daniel Forestier, Viviane Mouchet, Renaud Viellard
<b>Forêt et sentiers</b>		Membres élus : Fabienne Delucinges, Daniel Forestier, Renaud Viellard – membres extérieurs au conseil : Patrice Delucinge
<b>Scolaire</b>	VP Laurent Baud – France Le Guern, Didier Simoneau, Marja Smith	VP Laurent Baud – France Le Guern, Elisabeth Jovillain, Didier Simoneau
<b>PLU</b>	VP Fabienne Delucinges - Christine Burki , Yves Dieulesaint Stéphane Marty, Viviane Mouchet, Marja Smith	VP Fabienne Delucinges - Christine Burki, Patricia Charrière, Yves Dieulesaint, Stéphane Marty, Viviane Mouchet
<b>Urbanisme</b>	VP Fabienne Delucinges - Christine Burki, Sébastien Dufrene, J. Paul Lemmo, Stéphane Marty, Viviane Mouchet	VP Fabienne Delucinges - Christine Burki, Sébastien Dufrene, Stéphane Marty, Viviane Mouchet
<b>Vie démocratique, citoyenneté</b>	VP Laurent Baud - Fabienne Delucinges, France Le Guern	VP Laurent Baud – Annie Castagna, Fabienne Delucinges, France Le Guern
<b>Voirie et Travaux</b>	VP Stéphane Marty – Laurent Baud, Yves Dieulesaint (réfèrent accessibilité), Sébastien Dufrene (réfèrent sécurité), Viviane Mouchet – membres extérieurs au conseil : Emilie Delattre, Jean-Pierre Faber et Louis Hominal	VP Stéphane Marty – Laurent Baud, Yves Dieulesaint (réfèrent accessibilité), Sébastien Dufrene (réfèrent sécurité), Viviane Mouchet, Renaud Viellard – membres extérieurs au conseil : Louis Hominal

## 6 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires – dotation 2018

**Monsieur Le Maire rappelle** aux membres du conseil municipal que lors de l'adoption du budget, une subvention supplémentaire avait été intégrée pour le financement complémentaire de la construction de la salle communale correspondant au FDDT 2018. Cette subvention venant en complément du FDDT 2012 et 2016, permettrait ainsi d'équilibrer le financement du projet de la salle communale.

Il présente ensuite le plan de financement :

Objet	Libellé opération	Budget prévisionnel HT des travaux	Nature des recettes	Montant de subvention
<b>Bâtiment</b>	Construction d'une salle communale	1.822.775,80 €	FDDT 2012	200.000,00 €
			FDDT 2016	42.435,00 €
			FDDT 2018	200.000,00 €
			Autofinancement de la commune	1.380.340,80 €
<b>Total</b>		<b>1.822.775,80 €</b>		<b>1.822.775,80 €</b>

*Monsieur Le Maire précise la répartition des fonds frontaliers entre le Département, les communes du canton de Gaillard et Annemasse Agglo.*

*Madame Christine Burki demande si l'attribution du FDDT concerne des projets en lien avec les frontaliers tels que l'agrandissement d'une école par exemple.*

*Monsieur Le Maire indique qu'actuellement les règles d'attribution du Conseil Départemental ne sont pas réellement contraignantes envers les collectivités. Toutefois un contrat plus cadré, fléchant les projets prioritaires (école/déplacements/logements, avec une bonification environnementale) sera prochainement mis en place par le Département.*

**Le conseil municipal**, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'opération éligible citée ci-dessus et le plan de financement présenté ;
- **Sollicite** le Conseil Départemental pour la subvention FDDT 2018 d'un montant de 200.000 euros sur le projet de construction de la salle communale ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## 7 - Attribution des subventions 2018 aux associations

**Monsieur Le Maire donne la parole** au rapporteur, Monsieur Jean-Paul Lemmo, adjoint délégué aux finances.

Ce dernier rappelle aux membres du conseil municipal, les règles d'éligibilité des associations aux subventions communales. Il informe qu'un courrier a été envoyé aux associations communales afin de leur demander notamment un état de leur comptabilité ainsi que le compte-rendu de leur dernière assemblée générale. Suite aux retours des dossiers et de leur demande de subvention, il fait part des propositions faites par la commission finances, que Monsieur Le Maire soumet au vote du conseil.

*Monsieur Renaud Viellard attire l'attention sur l'association de chasse (ACCA) et plus particulièrement sur le fait que la commune pourrait percevoir un loyer par le biais de baux de chasse.*

*Monsieur Le Maire indique que le territoire de chasse de l'association a été considérablement réduit du fait de la réglementation préfectorale qui est plus restrictive depuis 2017.*

*Il remercie ensuite toutes les associations communales et intercommunales qui oeuvrent au quotidien pour dispenser des activités de qualité tout au long de l'année.*

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité (*Madame Patricia Charrière sortant de séance pour le vote de la subvention à l'association 'C'est quoi comme bestiole'*),

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N°2018-04-03 du 5 avril 2018 portant approbation du budget primitif 2018 ;

**Considérant** les dossiers et demandes de subvention reçues en mairie ;

**Vu** l'avis de la commission finances ;

- **Fixe** ainsi qu'il suit, les subventions 2018 aux associations :

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2018</b>
Association de chasse (ACCA)	300 €
Association Livres d'Artiste 74 Michel Butor	5.000 €
AFN des Voirons	200 €
Café Littéraire	400 €
Cœur de violoncelle	300 €
Coopérative scolaire Lucinges	400 €
C'est quoi comme bestiole	500 €
Chorale Le Tourbillon	600 €
Gymnastique des Voirons	300 €
Le Temps de Vivre	200 €
Lucinges n'Feta	10.000 €
Harmonie municipale	750 €
Ecole Musi K Danse	8.362 €
Foot Bonne Athlétic Club	1.300 €
La Boîte à Doudous	400 €
Prévention routière	50 €
Promenades musicales	2.000 €
USEP du REV	200 €
AFTC Haute-Savoie	250 €
APF Délégation de Haute-Savoie	250 €
Opération nez rouge	250 €
Resto du coeur	250 €
<b>Total</b>	<b>32.262 €</b>

- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense, sont inscrits au budget primitif 2018 de la commune, article 6574.

#### **8 - Autorisation de signature de la convention Ebag pour l'année scolaire 2018/2019**

**Monsieur Le Maire donne la parole** au rapporteur, Monsieur Laurent Baud, qui rappelle que suite à la réforme des rythmes scolaires, la commune de Lucinges a souhaité proposer pour l'année scolaire 2015/2016, aux enfants de CE2 à CM2 scolarisés à l'école de Lucinges, un atelier créatif autour des arts plastiques. Cet atelier est organisé dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et a pour objectifs de favoriser l'imagination et le développement de la créativité de l'enfant. Il permet l'apprentissage de techniques artistiques variées sous des aspects ludiques.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de renouveler le partenariat avec l'EBAG pour l'année scolaire 2018/2019 et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le projet de convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons (Annemasse Agglo).

*Madame Elisabeth Jovillain regrette que seulement douze places soient disponibles pour les enfants souhaitant participer au cours de l'Ebag.*

*Monsieur Laurent Baud informe que les taux d'encadrement des cours sont réglementés et que 12 est le nombre de participants maximum, sachant que cette activité s'ajoute à celle de Madame Martine Jacquemet.*

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Annemasse – Les Voirons pour l'atelier créatif assuré par l'Ecole des Beaux Arts du Genevois (EBAG) ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### **9 - Autorisation de signature de la convention financière concernant la garantie d'emprunt pour l'opération « Horizon Milly »**

**Monsieur Le Maire informe** les membres du conseil municipal qu'Halpades SA D'HLM envisage l'achat en état futur d'achèvement de 8 logements locatifs sociaux (avec 8 garages, 2 caves et local vélo) à PRIMALP, dans la copropriété « Horizon Milly » comportant 35 logements (24 logements collectifs et 11 villas), sis route de Bellevue, sur un terrain cadastré section B parcelles n°957,2154, 2356, 1679, 1681, 959, 1833, 1829.

Un permis de construire n° PC 074 15315 H 011 T01 a été accordé par la commune le 13.04.2017.

**Il expose que l'acquisition** en VEFA de ces 8 logements sociaux amène la société Halpades à contracter auprès d'un établissement bancaire, différents prêts dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Financement PLAI :**

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 228 932 € (montant provisoire)
- TAUX : 2,20 % (à titre indicatif)

**Financement PLAI FONCIER :**

- DUREE : 50 ans maxi
- MONTANT : 143 755 € (montant provisoire)
- TAUX : 2,20 % (à titre indicatif)

**Financement PLUS :**

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 294 634 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,00 % (à titre indicatif)

**Financement PLUS FONCIER :**

- DUREE : 50 ans maxi
- MONTANT : 210 598 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,00 % (à titre indicatif)

**Financement PLS :**

- DUREE : 40 ans maxi
- MONTANT : 68 921 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,60 % (à titre indicatif)

**Financement PLS FONCIER :**

- DUREE : 50 ans maxi
- MONTANT : 54 556 € (montant provisoire)
- TAUX : 3,60 % (à titre indicatif)

Il informe que ces garanties d'emprunt sont strictement encadrées par la réglementation et permettent aux collectivités et EPCI d'accorder leur caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite ainsi l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. En contrepartie la collectivité ainsi que le département bénéficie d'un droit de réservation sur les logements.

Il précise que le montant total de l'emprunt est de 1.001.396 euros et propose que le prêt soit garanti à 50% par la commune de Lucinges.

*Monsieur Renaud Viellard demande si les garanties d'emprunt apparaissent au bilan comptable annuel de la commune.*

*Monsieur Jean-Paul Lemmo indique que ce document n'apparaît ni au compte administratif, ni au budget de la commune car cela n'est obligatoire que pour les collectivités de plus de 3.500 habitants.*

**Vu** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 2298 du Code Civil ;

**Considérant** la demande de garantie d'emprunt pour un prêt d'acquisition en VEFA de 8 logements sociaux à la résidence Horizon Milly, formulée par la société Halpades en date du 23 janvier 2018 ;

**Le conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'apporter la garantie de la commune pour le prêt de cette opération selon les principes suivants :

**Article 1 :** L'assemblée délibérante de la commune de Lucinges accorde sa garantie à hauteur de **50 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **1.001.396 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès d'un établissement bancaire..

Ce Prêt constitué de 6 Lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition, en VEFA, de 8 logements (4 PLUS et 3 PLAI et 1 PLS), à Lucinges, au sein de la résidence « Horizon Milly ».

**Article 2 : Les caractéristiques financières**

Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont celles mentionnées supra.

### **Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**Article 4 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**Article 5 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec Halpades SA d'HLM ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

### **10- Compte-rendu des commissions**

- **commission PLU :** Madame Fabienne Delucinges revient sur la dernière réunion PLU du 4 mai qui avait pour objet de dresser une synthèse des emplacements réservés. Un point a donc été fait sur les emplacements à maintenir ou supprimer et ceux à ajouter, étant rappelé que dans le précédent PLU, 66 emplacements réservés étaient répertoriés. Les prochaines réunions seront prochainement fixées et porteront notamment sur l'élaboration du règlement du PLU. En l'état actuel de l'avancement de la révision, une présentation du projet aux PPA ainsi qu'en réunion publique, pourrait avoir lieu en octobre 2018, puis le conseil municipal arrêtant le PLU, en novembre 2018, suivi d'une enquête publique après transmission aux PPA, soit une approbation de la révision du PLU par le conseil municipal pour au plus tôt, juin 2019.

Elle précise qu'actuellement des rencontres ont lieu en mairie avec certains propriétaires concernés par le déclassement de leurs parcelles.

- **CMJ :** Le prochain conseil aura lieu le samedi 19 mai. Les jeunes participeront à l'animation de la fête du village et une visite du centre de tri Excoffier à Villy le Pelloux, élargie aux conseillers municipaux, est prévue fin juin.

- **commission environnement :** La commune a été auditée avec succès dans le cadre de la charte « Objectif zéro pesticides ». Suite à cet audit, des panneaux seront mis en place à l'entrée de la commune et les agriculteurs seront invités à suivre cette charte. Concernant l'éclairage nocturne, un courrier sera envoyé aux lotissements privés pour les encourager à éteindre leurs lampadaires de minuit à 6 heures du matin.

Une boîte à livres à disposition des lucingeois a été réalisée par les agents de la commune et installée près de l'église. Au sujet des composteurs de quartier, un nouveau panneau de signalisation a été apposé à Cortenaz et les bas à compost sont mis à disposition de chacun pour ses déchets verts.

Enfin, pour le réseau de chaleur, une visite du futur fournisseur de plaquettes Dupraz a été organisée récemment à Burdignin et un travail pédagogique avec l'école se poursuit.

- **commission travaux :** Monsieur Le Maire donne un compte-rendu des différents travaux en cours sur la commune :

- Chicane à Cortenaz, une réunion avec les riverains est prévue le samedi 19 mai pour évaluer son impact sur la sécurisation du chemin de Possy et optimiser son aménagement.
- Château : les travaux sont en cours, toutefois suite aux infiltrations d'eau découvertes à l'intérieur du bâtiment, il conviendra de prévoir des travaux supplémentaires de reprise en sous-cœuvre.
- Salle communale : la charpente a été livrée et a commencé à être posée.
- Réseau de chaleur : des problèmes de coordination technique entre l'ouverture des tranchées et le raccordement des tuyaux sont constatés. La commune suit de près ce chantier qui a un impact sur la circulation au centre du village.

### **11- Informations et questions diverses**

- **Goûter républicain du 7 mai :** Monsieur Le Maire revient sur cette cérémonie qui a été très appréciée des parents, des institutrices mais également des enfants. Il remercie la chorale de Lucinges pour sa participation.

- **Fête des mères :** les pots de lavandes seront distribués par les conseillers municipaux aux mères de la commune entre le 18 et le 26 mai.

- **Contentieux :** Monsieur Le Maire fait un point sur les trois procédures contentieuses en cours qui concernent pour la première une contestation de déclassement de parcelles (contentieux en cours depuis 1991), pour la suivante, une contestation de permis de construire accordé par la commune et pour la dernière qui est récente, la commune se porte partie civile pour un refus de régularisation d'une construction.

## **12- Dates prochaines manifestations et conseil municipal**

- Samedi 26 mai -18 heures : fête des mères
- Dimanche 27 mai – 10h30 : intervention d'un conteur à la bibliothèque pour la fête de la nature
- Vendredi 8 juin – 16h30 : pot d'accueil de la nouvelle responsable technique, Céline Dervier
- Samedi 16 juin : fête du village
- Jeudi 21 juin – 19h30 : conseil municipal
- Samedi 30 juin : fête de l'école

L'ordre du jour étant épuisé  
la séance est levée à 22h10.

**Le Secrétaire de séance,  
Elisabeth JOVILLAIN**



**Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT**



